

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE MONSIEUR ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

SOUS L'ÉGIDE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

ACTES DE COLLOQUE INTERNATIONAL

Massinissa, au cœur de la consécration du
premier État numide

Centre Culturel «M'Hamed Yazid»,
El Khroub, Constantine,
du 20 au 22 septembre 2014

Haut Commissariat à l'Amazighité
2015

Cet ouvrage est édité par
le Haut Commissariat à l'Amazighité



www.hca-dz.org

Dépôt légal : 604-2015

ISBN : 978-9947-865-52-1

Maquette et mise en page :
Ramdane Abdenbi

Couverture :
Djazia Cherrih

Fig. 8- King Massinissa pointing to Sophonisba. A slave with the cup of poison Copper-engraving by Jean Gerardin (c.1675-1680) after Pietro da Cortona (Berrettini) (1596-1669) Palazzo Pitti, 1691.

Fig. 9- Scipio upbraiding Massanissa. Scipio dressed in armor, holds saber in right hand and grasps sword in other. Massanissa stands before Scipio with arms crossed over his chest. c. 1590-1600. Flemish Tapestry, wool and silk (Dim. H 8'3" x W 6'5"). Reymbouts, Martin II (Netherlandish (before 1600) - Flanders, b.1570-d.1619) (workshop, attr.). Brussels, Musées royaux d'art et d'histoire.

Fig. 10- Battle of Zama. A stamper of the elephants. Oil on panel (59 x 42.7 cm). Cornelis Cort (after 1567). USA, Illinois, Art Institute of Chicago, Chicago, George F. Harding Collection, Accession number. 1990.563.

Fig. 11- Scipio at the deathbed of Masinissa. A.C. Weatherston (fl.1888-1929). Bridgeman Art Library - The Stapleton Collection.

Fig. 12- Helmeted head attributed to the King Massinissa. Rome, Musei Capitolini, Palazzo Nuovo, Sala del Galata (former Hall of the Philosophers, From the Albani Collection, inv. B 152). Roman work of the early Empire (1-2 A.D.) Height 0.59 m.

Drawing from G.G. Bottari, Musei Capitolini. Tomus Primus, Philosophorum, poetarum, oratorum, virorumque illustrium Hermas continens cum animadversionibus italice primum nunc latine editis vol. 1. Roma 1750, p.36, pl.77, 78.



Attilio MASTINO
Recteur de l'Université de Sassari,
Enseignant d'Histoire romaine,
Rome, Italie.

Massinissa et la question de l'emporia.

1- Dans le livre XXXVI des Histoires, Polybe présente un *elogium* du roi numide Massinissa, au moment de sa mort, en 148 av. J.C., alors que le destin fatal de Carthage s'accomplissait avec la Troisième guerre punique :

Bellum punicum tertium

[Polybe affirme] que Massinissa, roi des Numides en Lybie, était le meilleur et le plus heureux des rois de notre temps, et il régna plus de soixante ans, en vivant longtemps et en parfaite santé (en effet il vécut jusqu'à quatre-vingt-dix ans). C'était, du point de vue physique, l'homme le plus vaillant de son temps : s'il fallait rester debout il pouvait le faire, bien solide sur ses jambes, pendant une journée entière, tandis que s'il fallait rester assis il ne se levait pas et il ne ressentait aucune fatigue s'il devait chevaucher nuit et jour. [...] Grâce à l'affection

réciproque qui le liait à ses enfants, son règne ne subit aucun complot et aucune intrigue familiale. Mais la plus éclatante et la plus divine de ses œuvres fut la suivante: la Numidie était stérile et on la croyait incapable, par nature, de produire des fruits cultivés, il fut le premier et le seul à prouver que cette terre pouvait au contraire porter toutes espèces de fruits, en constituant pour chacun de ses fils des domaines de dix mille plèthres, à une certaine distance l'un de l'autre, qui se révélèrent extrêmement fertiles. Au moment de la mort de Massinissa on pourra donc lui rendre, à juste titre, un hommage mérité. Scipion arriva à Cirta le troisième jour après la mort du roi et régla parfaitement toute chose¹.

Dans *l'elogium*, au-delà des thèmes topiques, l'historien de Mégalopolis souligne le rôle de Massinissa dans la mise en culture «révolutionnaire» de son royaume qu'il développa selon les formes «modernes» définies par les traités carthaginois de *re rustica*, tellement célèbres qu'ils furent traduits en latin par décision du sénat romain (traité de Magon).

Certes, il ne s'agissait pas d'une introduction tardive de l'agriculture dans une région caractérisée par le nomadisme des éleveurs, amplifiée par la parétymologie grecque de *Numides / Nomades* (les bergers errants); mais il convient de parler plutôt d'une prise de conscience de la part du grand souverain numide du rôle d'une agriculture spécialisée, visant la sédentarisation des tribus, la croissance démographique et la mise en place de formes intérieures et extérieures d'échange, au sein d'une *basileia* hellénistique qui s'étend de l'Atlantique, depuis les *Maurusioi*, jusqu'au royaume de Cyrène. Dans ce contexte, la constitution urbaine, que le monde numide connaissait déjà, prit une importance

¹ Pol. XXXVI, fram. 16. Ed. R. Nicolai.

fondamentale et se développa, au moins à partir du III^e siècle av. J.C., grâce à l'influence des Carthaginois. Le rôle de Massinissa dans la formation d'une culture urbaine chez les Numides se concrétisa dans les formes de monumentalisation mises en œuvre dans les principaux centres de la Numidie et par la diffusion des codes écrits et oraux, *in primis* du code écrit libyen¹ et du code oral numide, non seulement puniques mais aussi, exceptionnellement, grecs et latins.

2- Massinissa, fils de Gaïa, rois des Massyles, avait eu une éducation politique, militaire et culturelle en contact avec le monde punico-hellénistique de la seconde moitié du III^e siècle av. J.C. Au cours de la guerre d'*Hannibal* en Ibérie, Massinissa avait combattu contre les Carthaginois, tout en nouant probablement, dans la deuxième phase du conflit, des rapports avec les Romains².

En Afrique, les Massyles avaient été les alliés fidèles de Carthage lors du conflit entre le souverain des Massaesytes, *Syphax*, et les Carthaginois, conflit qui

¹ J.B. CHABOT, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris 1940-41; L. GALAND, *Inscriptions libyques*, dans *Inscriptions Antiques du Maroc*, Paris 1966; G. CAMPS, *Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, «Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques», n.s., 10-11B (1974-75), pp.143-166; L. GALAND, *L'alphabet libyque de Dougga*, «Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée», 13-14 (1973), pp.361-368; L. GALAND, *Les alphabets libyques*, in «Antiquités Africaines», 25 (1989), pp.69-81; S. CHAKER, S. HACT, *A propos de l'origine et de l'âge de l'écriture libyco-berbère*. Réflexions du linguiste et du préhistorien, dans S. CHAKER, A. ZABORSKI, *Etudes berbères et chamito-sémitiques*. Mélanges offerts à Karl-G. Prasse, Paris-Louvain 2000, pp.95-111; W. PICHLER, *Origin and Development of the Libyco-Berber Script*, Köln 2007; A. EL KHAYARI, *Notables remarques épigraphiques et chronologiques sur l'inscription des Azibis n'Ikkis (Haut Atlas, Maroc)*, «Bulletin d'Archeologie Marocaine», XXI (2009), pp.134-142; D. CASAJUS, *Déchiffrages. Quelques réflexions sur l'écriture libyco-berbère, «Afriques»*, 2011 (<http://afriques.revues.org/579>).

² G. DE SANCTIS, *Storia dei romani*, II, Torino 1916, p.521.

retint les Puniques sur le champ de bataille africain alors qu'ils auraient dû concentrer toutes leurs forces sur le théâtre ibérique.

Dans cette guerre numido-carthaginoise, *Syphax* avait obtenu l'aide des Romains en la personne d'un *Statorius* chargé d'organiser les milices de *Syphax* selon le modèle romain. La paix entre *Syphax* et Carthage fut stipulée vers 212 av. J.C. avant que *Hasdrubal* ne se rende en Ibérie¹.

A la suite de la perte de l'Espagne par les Carthaginois (bataille d'*Ilipa*), *Syphax* put donc non seulement maintenir la paix avec la Puniques (en abandonnant l'Espagne, *Hasdrubal* put même aborder dans le royaume de *Syphax*) mais aussi préserver son rapport avec les Romains auprès desquels il avait envoyé des ambassadeurs pour confirmer son amitié².

Ce n'est pas un hasard si *Scipion* et *Hasdrubal* furent reçus à la cour de *Syphax* après l'affrontement ibérique d'*Ilipa* sans toutefois atteindre une alliance avec les Romains mais établissant ainsi un lien entre les Carthaginois et les Numides *Massaesyles*.

Après la guerre, la politique entre les *Massaesyles* et les *Massyles* eut un résultat violent avec le meurtre du père de *Massinissa*, *Gaïa*. Après *Oezalcès*, ce fut son neveu *Capussa* qui monta sur le trône. Ce dernier mourut peu de temps après au cours d'une bataille contre le numide *Mazétule* qui assumait le rôle de tuteur du frère cadet de *Capussa*, *Lacumazès*.

Le résultat confus des luttes dynastiques dans le royaume des *Massyles* poussa *Massinissa*, qui avait alors trente ans, à vouloir reconquérir le royaume de son père. Ayant abandonné l'Espagne en 206 et débarqué en Maurétanie,

¹ Appian., Iber. 17.

² Liv. XXVII 4.

Massinissa obtint que le roi *Baga* lui donne une escorte de *Maures* qui le conduisit jusqu'aux frontières du royaume *massyle*.

Au nom de *Gaïa*, il réussit à réunir les milices fidèles à son père et entreprit une bataille contre *Lacumazès* et son tuteur *Mazétule*, soutenus en vain par des troupes *massyles*.

A ce moment-là, *Carthage* et *Syphax* s'allièrent pour abattre le fils ambitieux de *Gaïa*.

La perte du royaume que *Massinissa* venait de reconquérir, perte causée par *Syphax*, et la situation de conflit qui suivit, jusqu'à l'affirmation de *Massinissa* même sur le royaume des *Massyles* et l'unification de ce dernier avec le royaume des *Massaesyles*, grâce à son alliance avec les Romains, est racontée dans le livre XXIX de *Tite-Live*¹ et dans une reconstruction romanesque d'*Appien*².

Gaetano De Sanctis a avancé l'hypothèse que le texte de *Tite-Live*, ou plus précisément ses sources, réunissait deux versions du même événement : la guérilla menée par *Massinissa* contre *Carthage* et contre les *Massaesyles* et des siens contre *Bucar*, officier de *Syphax*, et ensuite contre le fils du roi, *Vermina*³. En réalité, le récit des événements révèle un passage logique entre le résultat non décisif de l'entreprise de *Bucar*, qui annonça en effet trop vite la fausse nouvelle de la mort de *Massinissa*, et la rescousse victorieuse de *Vermina*.

Tite-Live narre donc qu'après avoir déclaré la guerre à *Massinissa*, *Syphax* le mit en déroute au premier affrontement. Il mit en fuite les *Massyles*, qui se soumirent au roi des *Massaesyles*, et obligea *Massinissa*

¹ Liv. XXIX, 29-33.

² Appian. Lyb. 10-12.

³ G. DE SANCTIS, *Storia dei Romani*, II, p.519, n. 122.

à se réfugier avec quelques soldats sur le mont que les indigènes appelaient *Bellus* (in *montem-Bellum incolae vocant*)¹.

Les groupes fidèles à Massinissa rendirent peu sûr le territoire tout entier, d'abord par des incursions nocturnes et furtives et ensuite par des actes de pillage menés surtout dans les **campagnes carthagoïses** car le butin y était plus abondant que celui qu'ils pouvaient prendre aux Numides et parce que le pillage y présentait moins de dangers : désormais, ils ridiculisaient à tel point leurs ennemis qu'ils apportaient leur butin sur le littoral et qu'ils le vendaient aux marchands qui abordaient là dans ce but. Les Carthagoïses étaient tués ou faits prisonniers comme dans des batailles régulières. Carthage imposa à *Syphax* de trouver une solution à la guérilla de Massinissa, mais retenant que poursuivre un prédateur (c'est ainsi qu'il considérait Massinissa) était indigne de son rang, le souverain en chargea son officier *Bucar*, avec quatre mille fantassins et deux mille cavaliers.

Bucar réussit rapidement à vaincre le groupe de fidèles de Massinissa ; il fit un riche butin en bétail et il massacra de nombreux Massyles.

Massinissa et une cinquantaine de cavaliers échappèrent à leurs poursuivants dans la montagne, à travers les anfractuosités que lui seul connaissait ; mais *Bucar* resta sur ses traces et l'ayant rejoint dans la plaine qui s'étend près de la ville de *Clupea*, il massacra tous ses hommes, sauf quatre d'entre eux ; dans la confusion, Massinissa, qui était blessé, lui échappa pour ainsi dire des mains². Dans leur fuite, Massinissa et les quatre cavaliers atteignirent un *ammis ingens*, un grand fleuve, qui

¹ Liv. XXIX, 31.

² Liv. XXIX, 32.

engloutit deux des quatre compagnons de Massinissa. Les Massyles purent enfin se réfugier dans une caverne où Massinissa put guérir en se soignant avec des plantes. Après sa guérison il rentra dans le territoire des Massyles où on le croyait mort ; il réussit immédiatement à réunir des soldats et à reconquérir le règne de son père. Massinissa affronta alors Syphax ; il se posta entre Cirta et Hippona. Syphax lui opposa une grande armée sous les ordres de son fils Vermina qui l'emporta sur les forces de Massinissa.

Tite-Live poursuit :

Massinissa fuyait en changeant sans cesse de direction devant *Vermina* qui le poursuivait, l'obligeant enfin à renoncer, fatigué et découragé, à la poursuite. Il gagna la petite Syrte avec soixante cavaliers. Là, se rendant compte d'avoir tenté à plusieurs reprises de reconquérir le royaume de son père, il se fixa entre les Emporia carthagoïses et la population des *Garamantes*, où il demeura jusqu'à l'arrivée en Afrique de *Caius Laelius* et de la flotte romaine¹.

Ces vicissitudes complexes nous montrent que par deux fois Massinissa est exilé de son royaume massyle en territoire carthagoïse. Dans sa reconstruction topographique des lieux de l'exil et du combat de Massinissa contre *Bucar* et, ensuite, contre *Vermina*, Charles Tissot² a situé le *mons Bellus* dans le secteur méridional du Cap Bon ; il part de la description de Tite-Live qui parle explicitement de territoire des Carthagoïses et qui mentionne les plaines de *Clupea*, identifiée avec l'actuelle Kelibia, à la pointe nord-est du Cap Bon et non pas avec une cité non attestée de la Numidie portant le

¹ Liv. XXIX, 33.

² Cf. Tissot, *Géographie*, I, p.28.

même nom du poléonyme latin *Clupea* ; dans le cas de la cité du Cap Bon, *Clupea* est calqué sur le grec *Aspis*, déterminé par une fondation du tyran de Syracuse Agathocle.

Les réserves émises sur cette reconstruction de Stéphane Gsell¹, lequel fait l'hypothèse que l'entreprise de Massinissa se serait déroulée en Algérie nord-orientale ou en Tunisie nord-occidentale, ne paraissent pas solides si l'on tient compte que *l'ammis ingens* franchi par Massinissa pourrait être l'oued Méliane, à la base du Cap Bon, et que pendant son second exil, Massinissa, poursuivi par *Verminea*, se tourne vers le territoire de la Petite Syrte et vers les Emporia des Carthaginois et attend anxieusement de rencontrer *Caius Laelius*, pour

¹ ST. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, III, Paris 1920, p.195, n. 4 : Il est impossible d'admettre, avec Tissot (Géographie, I, p.28), que le *mons Bellus* ait été au Sud du golfe de Tunis. Comme le remarque Weissenborn (à Tite-Live, XXIX, 32. 6), la ville de Clupea, mentionnée par Tite-Live, ne doit pas être identifiée avec Clupea (Kelibia), située au Sud-Est du cap Bon (voir t. II, p.141). Il n'y a pas dans cette région de grand fleuve («*ammis ingens*»). Des familles massyles, emmenant avec elles des troupeaux et des rouloftes, eussent difficilement suivi le roi jusque-là, à travers un pays ennemi. On ne voit pas pourquoi les fugitifs seraient allés faire des *razzias*, non seulement sur le riche territoire de Carthage, au milieu duquel ils se seraient trouvés, mais aussi chez des Numides lointains et assez pauvres ; pourquoi les Carthaginois ne se seraient pas chargés eux-mêmes de déloger des brigands installés à peu de distance de leur ville ; pourquoi, enfin, ils n'auraient appris que par Syphax, à la suite du retour de Bucar auprès de son Maître, une nouvelle, ardemment souhaitée, qui, des environs de Kelibia, eût pu leur parvenir en un jour. Il faut donc chercher le *mons Bellus* vers les frontières de la province punique et du pays numide. Si l'on donne à quelques mots de Tite-Live une précision qu'ils ne comportent peut-être pas (XXIX, 32, 12 et 13 : «*pergit ire ad regnum repetendum... in itinere equitibus collectis cum in Maesulios venisset*»), on en conclura que la caverne où Massinissa se réfugia, après avoir franchi le grand fleuve et avant de reconquérir son royaume, n'était pas sur le territoire des Massyles. Notons que les plaines de la Dakhla, traversées par la Medjerda, appartenaient aux Carthaginois à la fin de la seconde guerre punique.

revenir dans son royaume grâce à son alliance avec les Romains, alliance qu'il avait déjà recherchée lors de son séjour avec les Puniques en Ibérie¹.

3- Le premier récit du rapport de Massinissa avec les *emporia* africains nous conduit à nous interroger à propos de cette organisation territoriale punique, qui sera enfin acquise de façon victorieuse par Massinissa en 193 av. J.C.

Le texte de Thucydide constitue le point de départ de notre analyse. Ce texte représente la mention la plus ancienne d'un *emporion* (*Néapolis*, sur le versant sud du Cap Bon) de l'Afrique Punique, à propos de l'arrivée à Syracuse des renforts attendus par Gylippos.

[1] Mais Gylippos était venu avec une autre grande armée réunie en Sicile et avec les hoplites qui, au printemps lui avaient été envoyés du Péloponnèse à bord des navires marchands et qui étaient arrivés à Sélinonte par la Libye.

[2] Le vent les avait poussés en Libye, les Cyrénéens leur avaient ensuite fourni deux trirèmes et des guides pour la navigation ; dans leur voyage le long de la côte, ils s'étaient alliés avec les Evespérites, assiégés par les Libyens, et après la défaite de ces derniers, ils avaient longé la côte jusqu'à *Néapolis*, comptoir carthaginois, d'où le trajet pour la Sicile était le plus court, à savoir deux jours et une nuit de voyage ; de là, ils avaient traversé la mer et avaient atteint Sélinonte².

¹ Pour les Syrtes, vd. A. MASTINO, *Sirte*, in *Enciclopedia Virgiliana*, IV, 1989, pp.895-897; *ib.*, *Le Sirte negli scrittori di età augustea*, in *L'Africa dans l'Occident romain* (Ier siècle av. J.C. IV^{ème} siècle ap. J.C.). *Actes du Colloque organisé par l'Ecole Française de Rome sous le patronage de l'Institut National d'Archéologie et d'Art de Tunis* (Rome, 3-5 décembre 1987), Roma 1990, pp.15-48.

² Thuc. VII, 50, 1-2.

Revenons aux *emporia* des Carthagoins.

Avant 509 av. J.C., Carthage avait étendu ses domaines territoriaux en Libye comprenant même la *chora* carthaginoise (la Zeugitane), la bande côtière orientale de la Tunisie, correspondant à la *Byssátis* (le *Byzaciium*), et le territoire *katà ten mikràn Súrtiin* appelé *Empória* à cause de la prospérité des lieux et caractérisé par les échanges¹. Le premier traité entre Rome et Carthage de 509 av. J.C. interdit probablement les *empória* du *Byzaciium* et de la Petite Syrte aux Romains. C'est ce qu'affirme Polybe², bien que ces *empória* fassent probablement partie des formes de commerce administré, indiqué dans le premier traité pour la Sardaigne, la Lybie et la Sicile occidentale, probablement au profit des grecs siciliotes³ :

[8] Pour ceux qui viennent pour le commerce, aucun contrat n'a de valeur si ce n'est en présence d'un crieur public ou d'un secrétaire, [9] et le prix de tout ce qui sera vendu en présence de ces derniers, sera garanti au vendeur grâce à une garantie publique si la vente a lieu en Libye ou en Sardaigne⁴.

TRABELSI, I. SEAXI, P. BARTOLONI, P. BERNARDINI, P. G. SPANI, R. ZUCCA, *Il Neapolitanus portus nel quadro della portualità antica del Capo Bon, L'Africa romana-XIX*, Roma 2012, pp.2267-2288.

¹ Pol. III, 23, 2. Sur la localisation de ces *empória* cfr. R. REBUFFAT, *Où étaient les Emporia? Aa. Vv., Hommages à Maurice Szymer*, II, *Semitica*, XXXIX 1990, pp.111-126 ; M. GRAS, *La Sicile, l'Afrique et les emporia*, Aa. Vv., *Damarato. Studi di antichità classica offerti a Paola Pelagatti*, Milano 2000, p.130-134. L. I. MANFREDI, *La politica amministrativa di Cartagine in Africa*, Memorie dell' Accademia Nazionale dei Lincei, IX, XVI, 3, Roma 2003, pp.456-462.

² Pol. III, 23, 1-2. Cfr. B. SCARDIGLI, *I trattati romano-cartaginesi*, Pisa 1991, pp.66-71.

³ B. SCARDIGLI, *I trattati*, p.73, n. 286.

⁴ Pol. III, 22, 8-9.

Cette *Néa pólis Karchedoniakòn empóron* doit être considérée, plus précisément, comme une ville dotée d'un *emporion* carthaginois, c'est-à-dire d'une structure d'échange organisée par Carthage, auquel pouvaient accéder les différentes composantes du commerce méditerranéen.

Nous croyons que cette *Neapolis* du Cap Bon fut probablement le plus important *emporion* des Carthagoins.

L'Université de Sassari avec l'Institut National du Patrimoine de Tunis depuis 2010 conduit à *Neapolis* des fouilles archéologiques qui ont révélé que la ville est pour un tiers de son extension submergée par la mer. Les prospections de la cité engloutie de *Neapolis*, s'étendant entre les deux oueds Es Sghir et Souhil, ont documenté une concentration exceptionnelle des installations de salaisons romaines impériales, avec de nombreux bassins en opus *figlinum* encore en place, dans la zone entre le siège de la Protection civile de Nabeul et le Club Med. A l'est de cette zone, nous avons à la place de nombreux vestiges de bâtiments d'autres fonctionnalités.

La surface submergée qui s'étend sur environ 800 mètres de long dans le sens OSO / ENE et sur environ 200 mètres de largeur, avec une extension théorique de 16 hectares.

La *Neapolis* submergée révèle l'importance exceptionnelle des saucés de poisson et garum salés pour l'économie de la ville : les zones industrielles liées à la transformation des produits de la pêche consacrent à l'état de nos connaissances la *Neapolis* de l'Afrique comme le premier centre de la pêche dans le monde romain, beaucoup plus vaste que le quartier de *garum* de *Lixus*, qui documente une capacité d'un million de litres de ses réservoirs¹.

¹ M.FANTAR, I. BEN JERBANIA, O. BEN SLIMANE, M. MASTOURI, S.

D'un côté, les fonctionnaires de Carthage - *kerukes* «crieurs publics» et *grammateis* «scribes» - administraient l'échange «international» et de l'autre ils offraient des garanties publiques aux étrangers. Bien entendu, la métropole africaine ne devait disposer de ses fonctionnaires que dans des *emporia* préétablis faisant fonction de grands ports de redistribution.

Le célèbre *logos* d'Hérodote sur Gélon est une preuve ultérieure de l'attention de Carthage pour le commerce «international». Gélon, tyran de Syracuse, reproche à l'ambassadeur spartiate *Siagos*, qui avait gagné la Sicile avec les Athéniens pour solliciter l'alliance de Gélon contre les Perses, de n'avoir reçu aucune collaboration de la part des *Ellenes* alors que, à lui seul, il avait libéré des Carthaginois ces *emporia*... dont les *Ellenes* et notamment les Lacédémoniens avaient tiré grand profit¹.

Le problème de l'interprétation de ce passage d'Hérodote est dû à la définition topographique de ces *emporia* que les *Ellenes* et les *Karchedónioi*² revendiquaient. La meilleure solution serait celle qui fait l'hypothèse d'un front de guerre des Grecs et des Carthaginois qui «s'étend de la Sicile jusqu'à la côte de la Syrte»³, où les *emporia*⁴ pouvaient effectivement se situer, correspondant dans

¹ Hdt. VII, 158, 1-2.

² G. MADDOLI, *Gelone, Sparta e la «liberazione» degli empori*, AA. VV., APARCHAI. Nuove ricerche e studi sulla Magna Grecia e la Sicilia antica in onore di P. E. Arias, I, 1982, p.245 ; L. BRACCESI, *Gelone, Dorico e la guerra per gli emporia, Hesperia*, 9, Roma 1998, p.36 ; E. GALVAGNO, *Politica ed economia nella Sicilia greca*, Roma 2000, pp.20-6.

³ L. BRACCESI, *I Greci delle periferie. Dal Danubio all'Atlantico*, Bari-Roma 2003, pp.13, 129.

⁴ J.J. DUNBABIN, *The Western Greks*, Oxford 1948, p.412 ; A. SCHENK VON STAUFENBERG, *Doricus*, Historia, 9, 1960, pp.205 ss. ; B. H. WARMINGTON, *Carthage*, London 1960, p.58 ; F. BARRECA, *La civiltà di Cartagine*, Cagliari 1964, pp.41-42 ; P. BARCELO, *Zur karthagischen Ultersepolitik im VI. und V. Jahrhundert v. Chr.*, Gymnasium, XCVI, 1989, p.24 ; I. MALKIN, *Myth and territory in the Spartan Mediterranean*, Cambridge 1994, pp.201 ss.

ce cas précisément aux *Emporia kata ten mikran Surtin*, du texte de Polybe cité plus haut¹, dont la gestion était disputée entre les *Ellenes* et les *Karchedónioi*.

René Rebuffat a abordé, dans un article clairvoyant, le problème de la position des *emporia* africains qu'il situe aux environs des Syrtes s'étendant au nord jusqu'à *Hadrumetum*².

Rebuffat a cherché un nom punique indiquant le lieu du marché, correspondant à l'arabe *souk* et se distinguant de l'agglomération entourée de murs comme le *Gadir* sémitique. Le lexème *Emporia* étant grec, la question est en réalité de savoir quel était son correspondant punique. Soulignons que le toponyme (grec lui aussi) associé aux nombreux *emporia* de Syrte (mais aussi du *Byzantium* et du Cap Bon) est *Neapolis*.

Les Grecs traduisaient probablement par le toponyme *Neapolis* un terme punique distinct de QRT HDST ; cette possibilité est confirmée par la correspondance de *Neapolis* avec l'un des centres de la Libye appelé MQM HDS³ : il s'agit de *Macomades minores*, rebaptisée dans la période de l'antiquité tardive *Iunci*⁴, actuellement Younga dans le golfe de Gabès, indiquée comme *Neapolis*⁵ dans le *Stadiasmus Maris Magni*, le portulan de la Méditerranée rédigé au milieu du 1^{er} siècle ap. J.C., et qui est arrivé jusqu'à nous incomplet⁶.

¹ Pol. III, 23, 2.

² R. REBUFFAT, *Où étaient les Emporia ?*, cit., pp.111-126 ; R. REBUFFAT, *Emporia*, Encyclopedie Berberes, s.v., pp.2621-2627.

³ A. PERETTI, *Il periplo di Scilace*, Pisa 1979, p.319, n. 353 ; M. FORA, s.v. *Macomades*, *Dizionario Epigrafico*, V, 1990, pp.157-160 ; IDEM, *Le Macomades d'Africa : rassegna delle fonti letterarie*, L'Africa romana VIII, Sassari 1991, pp.221-228.

⁴ M. FORA, s.v. *Macomades*, *Dizionario Epigrafico*, cit., pp.157-8 ; IDEM, *Le Macomades d'Africa*, cit., p.224, n. 23.

⁵ *Stadiasmus Maris Magni* 107 in GGM, I, p.467.

⁶ G. UGGERI, *Stadiasmus Maris Magni : un contributo per la datazione*,

Le grec *Néa pólis* calqué sur MQMHDS devrait remonter au moins au IV^{ème} siècle et peut-être même à l'époque archaïque si nous acceptons l'intégration par C. Müller et A. Peretti d'un passage du Périples de Scylax relatif au périples entre Gigthis et la localité au nom perdu dans le texte, située à un jour de navigation, en face d'une île déserte (*nesos... ereme*), certainement l'île Kneiss en face de *Macomades Minores-Iunci*.

Différents auteurs relèvent une seconde *Macomades-Maiores* dans le golfe de la grande Syrte, à l'est de Lepcis Magna¹. Enfin, la troisième *Macomades* africaine est attestée en Numidie, sur la voie intérieure allant de *Théveste à Cirta*².

La Sardaigne punique documente elle aussi, grâce à la toponymie, jusqu'à quatre *Macomades*³, situées respectivement sur le territoire de Bosa⁴ et, aux limites de l'ensemble montagneux central où résident les populi

L'Africa romana-XI, Ozieri 1996, pp.277-285.

¹ St. GSELL, *Histoire*, cit., II, pp.118, 120 ; M. FORA, s.v. *Macomades*, *Dizionario Epigrafico*, cit., pp.158-9 ; *Idem*, *Le Macomades d'Africa*, cit., pp.226-7.

² M. FORA, s.v. *Macomades*, *Dizionario Epigrafico*, cit., pp.159-160 ; *Idem*, *Le Macomades d'Africa*, cit., p.227-8. *Im. anton.* 27, 5 ; [August.] *Regulae*, in GL V, Keil, p.506 ; *Not. dign.* ed. Böcking, p.634 ; A. MANDOUZE, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne* (303-533), Paris 1982, pp.127, 309, 816, 1022.

³ G. PAULIS, *Lingua e cultura nella Sardegna bizantina. testimonianze linguistiche dell' influsso greco*, Sassari 1983, pp.35-36 ; R. ZUCCA, *Macomades in Sardinia*, L'Africa romana-I, Sassari 1984, pp.185-195 ; G. PAULIS, *Sopravvivenze della lingua punicca in Sardegna*, L'Africa romana-VII, Sassari 1990, pp.607-8 ; M. FORA, s.v. *Macomades*, *Dizionario Epigrafico*, cit., pp.160-161 ; *Idem*, *Le Macomades d'Africa*, cit., p.221 ; M. PITTAU, *I nomi di paesi città regioni monti fiumi della Sardegna - significato e origine*, Cagliari 1997, pp.109-110.

⁴ R. ZUCCA, *Macomades in Sardinia*, cit., pp.186-189 ; M. FORA, *Le Macomades d'Africa*, cit., p.221 ; G. GARBINI, *Magomadas*, RSF, 20, 1992, pp.181-187 ; M. BIAGINI, *Archeologia del territorio nell' ager Bosanus : ricognizioni di superficie nel comune di Magomadas (Nuoro)*, L'Africa romana-XII, Sassari 1998, pp.667-694.

indigènes, à Nuoro¹, Nureci² et Gesico³. Si MQM, statif d'une racine *qwm*⁴, indique traditionnellement «lieu», «lieusacré» et «tombeau»⁵, Giovanni Garbini a récemment proposé, de façon pertinente, pour le toponyme MQMHDS le sens, plus convaincant, de «nouveau marché»⁶. Il s'agirait en fait de la détermination juridique d'un lieu équipé pour les échanges⁷, un *Karchedoniakòn empóron*, traduit *Néa pólis* pour les *emporoi* grecs et introduit dans les périples de l'antiquité.

En acceptant cette interprétation, nous pourrions également justifier la dénomination *Néapolis* attribuée à diverses cités portuaires de la Libye punique, sans aucun doute *Léptis megalé (Lepcis Magna)*⁸ et *Abrótonon*

¹ M. PITTAU, *La lingua dei Sardi nuragici e degli Etruschi*, Sassari 1981, p.87 ; *Idem*, *I nomi di paesi, città, regioni, monti, fiumi della Sardegna*, cit., p.110.

² G. PAULIS, *Lingua e cultura nella Sardegna bizantina*, cit., pp.35-36 ; R. ZUCCA, *Macomades in Sardinia*, cit., pp.189-191 ; G. PAULIS, *I nomi di luogo della Sardegna*, I, Sassari-Cagliari 1987, p.221, n. 56 ; M.C. LOCCI, *Proposta di lettura delle articolazioni territoriali attraverso le emergenze archeologiche del comune di Nureci (Oristano)*, L'Africa romana-XV, Roma 2004, p.1275.

³ V. ANGIUS, in G. CASALIS, *Dizionario geografico, storico, statistico, commerciale degli Stati di S. M. il Re di Sardegna*, VIII, Torino 1841, p.20 ; R. ZUCCA, *Macomades in Sardinia*, cit., pp.191-2.

⁴ A. M. BISI INGRASSIA, *Note ad alcuni toponimi punicci e libici della Cirenaica*, Quaderni di Archeologia della Libia, III, 1977, p.130.

⁵ J. G. FÉVRIER, *Paralipomena Punicca*, VIII. *Le mot Mâqôm en phénicien-punique*, Cahiers de Byrsa, IX, 1960-1961, pp.33-36 ; M. SZNYCER, *Recherches sur les toponymes phéniciens en Méditerranée Occidentale*, Aa. Vv., *La toponymie antique*, Paris 1979, p.172.

⁶ G. GARBINI, *Magomadas*, «Rivista di Studi Fenici», XX, 2, 1992, pp.181-187 ; L. I. MANFREDI, *Repertorio epigrafico e numismatico delle legende puniche*, Roma 1995, p.79 ; G. GARBINI, *I Filistei. Gli antagonisti di Israele*, Milano 1997, p.115.

⁷ J.L. LÓPEZ CASTRO, *Formas de intercambio de los Fenicios occidentales en época arcaica*, Aa. Vv., *Intercambio y comercio preclásico en El Mediterráneo*, ed. P. Fernández Uriel et alii, (Actas del I coloquio del CEFYP), Madrid 2000, pp.123-136.

⁸ Scyl. Per. 109-110 ; Strab. XVII, 3. 18 (C. 385) ; Ptol. IV, 3, 13 ; Dion.

(Sabratha)¹, mais peut-être aussi *mikrā Léptis (Leptis minus)*². Il s'agirait du MQM HDS carthaginois, le *Karchedoniakōn empōrion*, érigé juridiquement sur les lieux des anciennes installations phéniciennes (c'est le cas de *Lepcis Magna*³, définie comme *Néa pólis* par le Périple de Scylax⁴) ou instituée *ex novo*. C'est sous cette même clé de lecture que devrait être comprise l'allusion de Diodore à une *Néa pólis* située à proximité de l'ancienne Carthage⁵, probablement la colline de *Byrsa*.

Dans cette *Néa pólis*, le carthaginois Bomilcar passa en revue sa propre armée et se proclama tyran ; ayant ensuite divisé ses soldats en cinq groupes, il se dirigea vers la place du marché (*agorá*⁶), où les Carthaginois loyalistes, en lançant des projectiles, contraignirent les

insurgés à se retirer à nouveau, par des ruelles, dans la *Néa pólis*. Cette *Néa pólis* pourrait donc être elle aussi le quartier, avec des espaces extérieurs non-construits, du MQM HDS, l'*empōrion* de Carthage, qui culminait dans l'*agorá*⁷.

Notre argumentation nous conduirait à penser que les différentes *Néai póleis* de la *Libúe* correspondaient à l'organisation dans chacune d'elles d'un *Karchedoniakōn empōrion*, c'est-à-dire d'un MQM HDS, doté de *kerykes* et de *grammateis*, destinés à administrer le commerce de l'*empōrion* avec les étrangers, parmi lesquels les Grecs qui traduisaient immanquablement par *Néa pólis* cette structure d'échange organisée par les Carthaginois. Le MQM HDS fut également créé dans les zones de l'intérieur, aussi bien en Afrique qu'en Sardaigne, où avaient lieu les échanges entre les communautés indigènes et les Carthaginois.

4- L'entente de Massinissa avec *Laelius* et, à la suite du débarquement en Afrique de Scipion, avec ce dernier, conduisit Massinissa à la reconquête du royaume des Massyles et, après la capture de *Syphax*, à l'annexion du royaume des Masseasyles situé plus à l'est.

Le rôle de Massinissa et de sa célèbre cavalerie dans les batailles romaines en Afrique, et surtout dans l'affrontement final de *Zama* entre Hannibal et Scipion, justifie le traitement que Scipion d'abord et le Sénat romain ensuite réservèrent au souverain numide.

Ce qui nous intéresse ici c'est l'expansion militaire progressive de Massinissa vers l'Est aux dépens de la république carthaginoise, sur la base d'une clause du Traité entre Rome et Carthage de 201 av. J.C., qui mit fin à la seconde guerre punique.

¹ Per. 205 (GGM II, 113) ; Plin. n.h. V, 27 ; Mela I 7, 34. Cfr. St. GSELL, *Histoire*, cit., II, p.121, n. 5 ; WINDEBERG in RE, XVI, 2, 1935, s.v. *Neapolis-27* ; J. DESANGES, *Pline l'Ancien. Histoire naturelle, livre V, 1-46*, Paris 1980, p.259 ; P. PARRONI, *Pomponii Melae Chorographia*, Roma 1984, pp.206-207 ; M. FORA, *Le Maconades d'Africa*, cit., p.223, n. 18 ; J. DESANGES, *Géographie de l'Afrique et philologie dans deux passages de la chorographie de Méla*, L'Africa romana-XI, Ozieri 1996, p.344.

² Steph. Byz. s.v. *Abrotonon*. Cfr. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, II, Osnabrück 1972, p.123, n. 3 ; G. OTTONE, *Libyca. Testimonianze e frammenti*, Roma 2002, pp.211-216

³ Schol. ad Dyon. per. 205 dans GGM II, 440 ; *Paraphrasis* dans GGM II, 412.

⁴ E. DE MIRO-G. FIORENTINI, *Leptis Magna. La necropoli greco-punica sotto il teatro*, Quaderni di Archeologia della Libia, 9, 1977, pp.5-76 ; A. DI VITA, *Le date di fondazione di Leptis e di Sabratha sulla base dell'indagine archeologica e l'eparchia cartaginese d'Africa*, Aa.Vv., *Omniages à Marcel Renard*, III, 1969, pp.196-202 ; *Idem*, *Libia*, Aa. Vv., *L'espansione fenicia nel Mediterraneo*, Roma 1971, pp.77-98 ; M. LONGERSTAY, *Libye, Aa.Vv., La civilisation phénicienne et punique. Manuel de recherche*, ed. V. Kriings, Leiden-New York-Köln 1995, p.843.

⁵ A. DI VITA, *Un passo dello Stadiasmós tés megáles thalásses et il porto ellenistico di Leptis Magna*, Aa. Vv., *Mélanges P. Boyancé*, Roma 1974, pp.229-249.

⁶ Diod. XX, 44, 1-5.

⁷ S. LANCEL, *Carthage*, Paris 1992 ; M. H. FANTAR, *Carthage. La cité punique*, Tunis 1995.

Polybe affirme :

(Les Carthaginois) devaient rendre à Massinissa les maisons, les territoires, les villes et tout objet lui ayant appartenu ou ayant appartenu à ses ancêtres dans les limites qui leur auraient été indiquées¹.

En 193 av. J.C., Massinissa pensa qu'il pouvait profiter des difficultés intérieures de Carthage qui était secouée par des troubles, huit ans après le traité de Rome de 201. L'augmentation de la production céréalière des terres intérieures du vaste royaume de Massinissa contraignait celui-ci à chercher des débouchés vers la mer, débouchés que l'actuel littoral algérien n'assurait pas, tout comme les anciens *emporia* carthaginois de la côte orientale de la Tunisie et de la côte septentrionale de la Tripolitaine. Le roi commença à dévaster tout le territoire carthaginois qui donnait sur la mer, obligeant certaines des villes tributaires de Carthage à lui payer tribut.

Tite-Live précise que le nom de cette région est *Emporia*, la petite Syrte et un arrière-pays fertile. Selon l'historien patavin, cette région ne comprenait qu'une ville, Leptis (c'est-à-dire *Lepcis Magna*) qui payait à Carthage un tribut d'un talent par jour.

Massinissa avait rendu le territoire des *emporia* si peu sûr que la distinction entre le territoire appartenant au royaume de Numidie et les terres carthaginoises n'était plus possible.

Carthage envoya des ambassadeurs à Rome pour protester contre les usurpations de Massinissa, en avançant toute une série de raisons juridiques auxquelles les envoyés numides répondirent :

Ce territoire avait les limites fixées par Scipion après sa victoire lors la délimitation des possessions carthaginoises. Massinissa a dû lui-même reconnaître

¹ Pol. XV, 18.

ces limites quand, poursuivant Aphther en fuite avec une partie des Numides vers Cyrène, il demanda aux Carthaginois de pouvoir traverser leur territoire, leur reconnaissant ainsi le droit de le posséder.

Les Numides les accusaient de ne pas dire la vérité à propos des limites fixées par Scipion. Mais si l'on voulait réellement remonter à l'origine de ce droit, quel territoire en Afrique pouvait-on dire qu'il appartenait vraiment aux Carthaginois ? À leurs ancêtres, il fut permis de construire une ville dans un espace correspondant à une aire délimitée par une peau de bœuf coupée en lanières: ce qu'ils ont pu occuper en dehors de cet espace, c'est-à-dire en dehors de Byrsa, ils l'avaient conquis par la violence et l'illégalité¹.

Un *excerptum* de Polybe documente l'occupation des *emporia* carthaginois par Massinissa mais, à propos de l'attentisme de la commission envoyée en Afrique par le Sénat et constituée, d'après le récit de Tite-Live, par P. Cornelius Scipio, C. Cornelius Cethegus et M. Minucius Rufus, il affirme avec détermination que la décision des trois arbitres fut favorable à Massinissa :

En vertu des réponses données à cette occasion, en fin de compte, non seulement les Carthaginois subirent la **perte des villes et de la région (des emporia)** mais ils durent aussi payer cinq cents talents en guise d'indemnité pour la période du temps qu'avait duré le conflit².

Lorsque la troisième guerre punique éclata, les ambassadeurs de Carthage, convoqués par les consuls, avec 300 enfants à amener à Rome en otages, se souvinrent de la perfidie de Massinissa qui avait enlevé

¹ Liv. XXXIV, 62.

² Pol. XXXI, 21, 8 ; v. aussi App. Lyb., 72.

à Carthage d'autres territoires autour d'*Emporion*¹. Après la destruction de Carthage en 146 av. J.C., l'acte de création de la Province d'*Africa* laissa les *emporia* au royaume numide (élément dynamique et fondamental de la politique commerciale et urbaine de Massinissa et de ses successeurs).

5- Massinissa revivra, chez Salluste, à travers son petit-fils Jugurtha, champion de la liberté contre l'occupation romaine, défenseur d'une Numidie numide² : dès son adolescence il était plein de vigueur, *pollens viribus*, il avait un aspect plaisant, *decora facie*, mais surtout un esprit solide, *sed multo maxime ingenio validus* ; un tempérament actif et une intelligence fine, *impigro atque acri ingenio*, il ne se laissait corrompre ni par les plaisirs ni par l'oisiveté, *non se luxu neque inertiae corrumpendum dedit* ; mais, selon la coutume du peuple des Numides, il montait à cheval, s'exerçait à lancer le javelot, rivalisait dans la course avec ses amis, se consacrait à la pratique aristocratique de la chasse au lion, et bien que sa renommée fût supérieure à celle des autres, il était aimé de tous.

Salluste énumère les qualités personnelles du prince numide et suit avec admiration son éducation : Jugurtha, qui fut d'abord marginalisé à la cour atteignit ensuite une position prestigieuse, qui indiquait qu'il était un chef charismatique, un protagoniste, destiné à régner, grâce à l'exercice de la vertu et à l'application jointe à la modération, on le reconnaissait comme étant au centre du système politique et culturel du royaume de Numidie. Elevé à Carthage mais profondément berbère, Massinissa

¹ App. Lyb., 79.

² Vd. A. MASTINO, S. FRAU, *Studia Numidarum in Jugurtham adensa: Giugurta, i Numidi, i Romani*, in *Dall'Indo a Thule : i Greci, i Romani, gli altri*, a cura di A. ALONI e L. DE FINIS, *Atti Convegno Trento 23-25 febbraio 1995* (Labyrinthi, 24), Trento 1996, pp.175-216.

était lui aussi présenté par Tite-Live avec les mêmes qualités : il n'existait pas dans toute la Numidie de cavalier plus courageux, personne ne résistait mieux que lui aux fatigues et aux longues chevauchées dans le désert sans manger ni boire. Sa générosité pour les siens était illimitée, mais il était impitoyable avec les traîtres ; il ne se décourageait pas face aux échecs, il gardait toujours l'espoir pour l'avenir et, dès que possible, il recommençait la lutte. Massinissa et Jugurtha sont vraiment tous les deux à la base de l'idée d'indépendance du peuple numide.